

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ARTAGNAN EN FEZENSAC**Séance du mercredi 19 février 2025****Délibération N° DE 2025 001 BIS**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	28	36
Date de la convocation : 13/02/2025		
Pour	Contre	Abstention
36	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-neuf février deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, SALLE DES FETES DE BEZOLLES, sous la présidence de Barbara NETO.

Présents : COELHO Véronique, DARROUX Daniel, MIMALÉ Gérard, RAFFIN Hubert, THEULÉ Jean Claude, LIVIERO Stéphane, CAHUZAC Philippe, THIEUX LOUIT Véronique, LABRIFFE Pierre, FAVAREL Guy, ARQUE Nadine, DESENLIS Benoît, COSTES Jean-Charles, LASPORTES Bernard, ANDRIEU Philippe, PACHÉ Robert, NETO Barbara, CAMAZZOLA Robert, BRANA Véronique, CAVALIERE Andrew, GUICHARD Gilles, GOULU-MARTINAT Chantal, GEYRES Laurent, NARRAN Béatrice, OSPITAL Jean-Jacques, LAPLANE-SOTUM Corinne, ANTONELLO Pierre, BERGÉ Sandrine

Représentés : BROSSARD Sandrine représentée par RAFFIN Hubert, DAUGÉ Jean-François représenté par DESENLIS Benoît, SERRALTA Brigitte représentée par COELHO Véronique, CUEILLENS Caroline représentée par GOULU-MARTINAT Chantal, JAFFRES Victor représenté par CAMAZZOLA Robert, KLUCZYNSKI Lara représentée par NETO Barbara, CAUQUIL Axel représenté par CAVALIERE Andrew, FAUCHÉ Gisèle représentée par BRANA Véronique

Absents et Excusés : DOAT Jean-Pierre, DUCES Philippe, CANTAN Philippe, VILLENEUVE William suppléé par BERGÉ Sandrine, MENAL Pierrette suppléée par COSTES Jean-Charles, CAILLAVET Isabelle, PERES Daniel, CHAULET Anthony, BRAZZALOTTO Christine, COUDERC Vanessa, ROSELL Arnaud

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Daniel DARROUX est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Ouverture des crédits d'investissement par anticipation au vote du budget 2025

Pour le début d'exercice 2025, il convient de procéder à l'ouverture anticipée de crédits d'investissement en attendant le vote du programme annuel qui interviendra

lors de l'approbation du budget primitif 2025.

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise dans son 3ème alinéa que « *jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette* ».

Les dispositions de l'article L.1612-1 sont applicables aux établissements publics communaux, conformément à l'article L.1612-20 du CGCT.

Il est proposé de procéder à l'ouverture, dans chacun des chapitres détaillés ci-après, des crédits ci-après :

Chapitre Article	Crédits votés en 2024	Crédits ouverts au titre de DM	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L. 1612-1 CGCT
20 Art. 2031	130 832.00	/	130 832.00	32 708.00
21 Art. 2121	122 653.85	-0.56	122 653.29	30 663.32
45 A r t . 454111	50 000.00	80 000.00	130 000.00	32 500.00

L'objectif est de pouvoir lancer la phase d'étude de faisabilité relative au Pôle Petite enfance - Enfance - Jeunesse après avoir finalisé le choix de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O.), et de finaliser l'opération de plantation des 25 arbres.

Par ailleurs, il sera également possible de poursuivre les travaux relatifs à la démolition sur la Commune de PEYRUSSE-GRANDE.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de procéder à l'ouverture de crédits dans les conditions proposées.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Barbara NETO
Président de séance



Daniel DARROUX
Secrétaire de séance

Publié le 17/03/25
Transmis à la Préfecture le 17/03/25